BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°053/98/AN
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°98-001/PRES DU 09 JUILLET 1998 PORTANT MODIFICATION DU TAUX DU DROIT FISCAL A L'IMPORTATION ET SUPPRESSION DE CERTAINES TAXES

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 09 décembre 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Est ratifiée l'Ordonnance n°98-001/PRES du 09 juillet 1998, portant modification du taux du droit fiscal à l'importation et suppression de certaines taxes.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 09 décembre 1998

Le Secrétaire de séance

T. Abel LOMPO

P. le Président de l'Assemblée Nationale
Le Quatrième Vice-Président

Fidèle O U I